

Amundi Nasdaq-100 II UCITS ETF Acc

ACTION ■

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **68,06 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**
Actif géré : **3 379,00 (millions EUR)**
Code ISIN : **LU1829221024**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence :
100% NASDAQ 100 NOTIONAL NET TOTAL RETURN
Date de la première VL : **06/09/2001**
VL de lancement : **7,45 (EUR)**

Objectif d'investissement

Le Amundi Nasdaq-100 II- Acc est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence NASDAQ-100 Notional Net Total Return Index.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



A : Until 17/01/2019, the performance of the Fund indicated corresponds to that of the funds LYXOR NASDAQ-100 UCITS ETF (the Absorbed fund). The latter was absorbed by the Fund on 17/01/2019.

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	14,94%	19,81%	22,67%
Volatilité de l'indice	14,94%	19,81%	-
Tracking Error ex-post	0,02%	0,01%	-
Ratio de sharpe	2,46	0,69	0,42

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 29/03/2019	10 ans 31/03/2014
Portefeuille	11,14%	1,41%	11,14%	40,17%	54,41%	164,71%	589,62%
Indice	11,13%	1,41%	11,13%	40,10%	54,32%	164,99%	595,12%
Ecart	0,01%	0,00%	0,01%	0,07%	0,08%	-0,28%	-5,50%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	49,53%	-28,14%	36,89%	36,12%	41,39%	4,63%	16,36%	9,93%	21,52%	35,09%
Indice	49,46%	-28,14%	36,90%	36,22%	41,55%	4,74%	16,41%	10,03%	21,79%	35,45%
Ecart	0,06%	0,01%	-0,01%	-0,10%	-0,16%	-0,11%	-0,04%	-0,11%	-0,27%	-0,35%

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

ACTION

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice NASDAQ-100 Notional Net Total Return Index est composé des 100 principales valeurs non financières, nationales et internationales listées sur le Nasdaq, selon leur capitalisation boursière. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.nasdaq.com.

Caractéristiques (Source : Amundi)

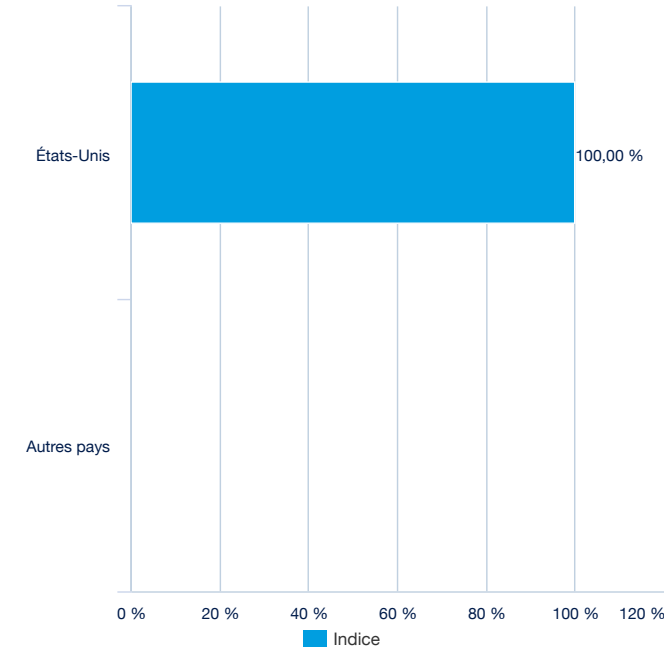
Classe d'actif : **Action**
Exposition : **USA**

Nombre de valeurs : **101**

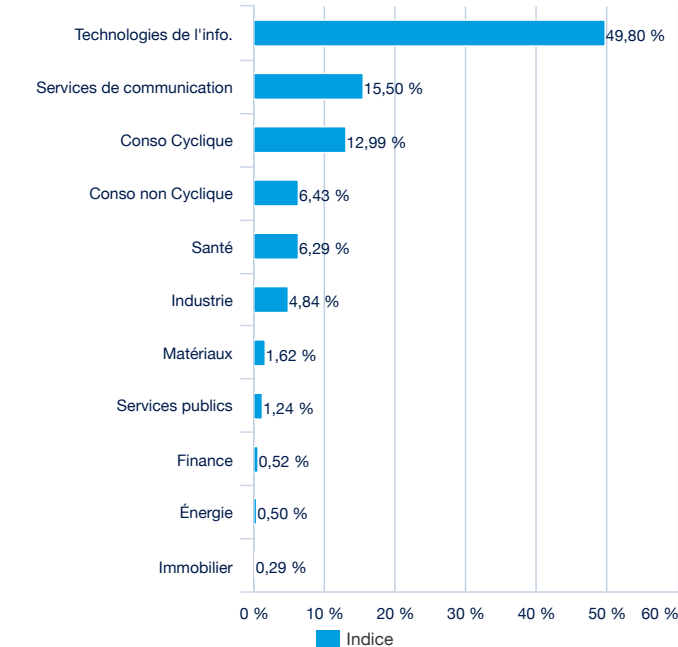
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
MICROSOFT CORP	8,75%
APPLE INC	7,41%
NVIDIA CORP	6,32%
AMAZON.COM INC	5,25%
META PLATFORMS INC-CLASS A	4,76%
BROADCOM INC	4,44%
ALPHABET INC CL A	2,49%
ALPHABET INC CL C	2,42%
TESLA INC	2,37%
COSTCO WHOLESALE CORP	2,35%
Total	46,57%

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



ACTION ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	17/01/2019
Date de la première VL	06/09/2001
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1829221024
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,22% (prélevés) - 26/09/2022
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Nyse Euronext Paris	9:00 - 17:30	EUR	UST	UST FP	LYMSIV	USTE.PA	LYMSIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	GBP	UST	NASL LN	NASLIV	NASL.L	NASLIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	USD	UST	NASD LN	NASDIV	NASD.L	NASDIV
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	UST	LYMS GY	LYMSIV	USTE.DE	LYMSIV
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	UST	UST IM	LYMSIV	USTE.MI	LYMSIV
Tel-Aviv Stock Exchange	08:59 - 16:14	ILS	UST	LYFF3 IT	LYFF3 IT	LYFF3.TA	LYFF3 IT

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundiETF.com

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

ACTION ■

Fournisseurs d'indices

Ce ou ces produits ne sont pas sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par The NASDAQ OMX Group, Inc. ou ses affiliés (NASDAQ OMX, et ses affiliés sont conjointement appelés les « Sociétés »). Les Sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité, la pertinence, l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions relatives au ou aux Produits. Les Sociétés ne font aucune espèce de déclaration, condition ou garantie, expresse ou implicite, à l'attention des porteurs de parts du ou des Produits ou de tout membre du public quant à l'opportunité d'un investissement dans des titres en général ou dans le ou les Produits en particulier, ou quant à la capacité de l'indice Nasdaq-100 à répliquer la performance générale des marchés boursiers. L'unique relation des Sociétés avec Amundi Investment Solutions (« Amundi Asset Management ») repose sur l'octroi sous licence des marques déposées NASDAQ®, OMX®, NASDAQ OMX®, Nasdaq-100® et Nasdaq-100 Index®, de certains noms commerciaux des Sociétés et de l'Indice Nasdaq-100 Index®, qui est défini, constitué et calculé par NASDAQ OMX sans tenir compte d'Amundi Asset Management ni du ou des Produits. NASDAQ OMX n'est nullement tenu de prendre en compte les besoins d'Amundi Asset Management ou des porteurs de parts du ou des Produits lors de la définition, de la composition ou du calcul de l'Indice Nasdaq-100 Index®. Les Sociétés ne sont responsables ni de la détermination des cours du ou des Produits, ni de son calendrier démission, ni des quantités à émettre, pas plus que de la définition ou du calcul de l'équation permettant la conversion en numéraire de ses actions, toutes activités auxquelles les Sociétés ne prennent aucune part. Les Sociétés déclinent toute obligation ou responsabilité concernant l'administration, la commercialisation ou la négociation de parts du ou des Produits. LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE NI LA CONTINUITÉ DU CALCUL DE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX® OU DES DONNÉES Y FIGURANT. AUCUNE DES SOCIÉTÉS NE GARANTIT, EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT, LES RÉSULTATS DEVANT ÊTRE OBTENUS PAR AMUNDI ASSET MANAGEMENT, LES PORTEURS DE PARTS DU OU DES PRODUITS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, ET PROVENANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX® OU DE TOUTE INFORMATION Y FIGURANT. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'UTILISATION EN CE QUI CONCERNE L'INDICE NASDAQ-100 INDEX® OU TOUTE INFORMATION Y FIGURANT. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SOCIÉTÉS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE TOUTS DOMMAGES SPÉCIAUX, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVERTIES DE LA POSSIBILITÉ DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Amundi Nasdaq-100 II est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC). Le produit est un compartiment de Amundi Nasdaq-100 II qui a obtenu l'agrément de la CSSF et a fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vu de sa commercialisation sur le territoire français. Amundi Asset Management (« Amundi AM ») recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI). Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur info@amundi-etf.com. **L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.** Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETF ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.amundi-etf.com. En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit. Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice. Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »). Amundi AM n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. **LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ÊTRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETEPREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTÉ D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.**

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.